



AVIS D'OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, en date du 7 juin 2010, Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche organise le **20 octobre 2010**, pour son ressort, et celui des Centres de Gestion de la région Rhône-Alpes, un examen professionnel d'accès au grade d'Agent Social Territorial de 1^{ère} classe, par voie d'avancement de grade.

Conditions de candidature :

L'examen professionnel est ouvert aux agents sociaux territoriaux de 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

Compte tenu de la mesure dérogatoire à l'article 13 du décret n°85.1229 du 20 novembre 1985 et relative à la condition d'ancienneté permettant l'accès à un examen professionnel, les candidats peuvent subir les épreuves un an avant de remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'agent social territorial de 1^{ère} classe.

Modalité de retrait des dossiers : Les demandes d'inscription doivent impérativement être effectuées conformément aux modalités définies, sur les formulaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche et disponibles dans cet établissement.

Les dossiers de candidature pourront être retirés du **20 juillet 2010 au 8 septembre 2010 inclus.**

Modalités de retrait des dossiers d'inscription :

➤ Dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche – résidence le Parc Vivarais A – rue Baptiste Marcet – 07204 AUBENAS Cedex, aux heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

➤ Par demande écrite au Centre de Gestion de l'Ardèche en joignant une enveloppe au format 24 X 32 cm libellée aux nom et adresse de l'intéressé(e) et affranchie à 1.35 euros.

➤ Par voie de téléchargement sur le site internet du Centre de Gestion www.cdq07.com
Aucune demande par fax, par e-mail ou par téléphone ne sera acceptée.

Les dossiers complets comprenant notamment :

-un chèque de 12 euros (NON REMBOURSABLE) libellé à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » pour les candidats s'inscrivant via INTERNET

-un chèque de 15 euros (NON REMBOURSABLE) libellé à l'ordre du « TRESOR PUBLIC » pour les autres candidats

devront être expédiés, le cachet de la poste faisant foi, au Centre de Gestion de l'Ardèche à la date limite du **16 septembre 2010** ou déposé au plus tard le 16 septembre 2010 avant 16 heures au service « Concours » du Centre de Gestion de l'Ardèche. Tout dossier déposé ou posté hors délai sera rejeté.

Tout dossier non conforme : photocopie, recopie,..... sera rejeté.

Tous renseignements complémentaires et en particulier les conditions de candidature pourront être délivrés par le Centre de Gestion de l'Ardèche .